

Le Conseil Municipal d'HURIEL s'est réuni le vingt et un novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, à la mairie, en session ordinaire, au nombre de quatorze à 19 heures sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du seize novembre deux mil vingt-trois.

Présents : M. ABRANOWITCH Stéphane, M. BONEMAISON Frédéric, M. BLONDRON Alain, M. BOURICAT Gérard, Mme BOUTET Samantha, M. CHABROL Jean-Elie, M. DUMONT Serge, Mme TABOURET Valérie, Mme SUREAU Delphine, M. VALLOCHIA Piero, Mme MAUME Christelle, Mme NAQUET Corinne, Mme OGAR Elodie, M. PENAUD Jean-Pierre,

Procurations : AVELINE Pauline pour SUREAU Delphine, LAURENT Serge pour DUMONT Serge, DEFFONTIS Sandrine pour TABOURET Valérie, MELSEN Elise pour CHABROL Jean-Elie, DESGRANGES Antoine pour ABRANOWITCH Stéphane, GODET Véronique pour BONEMAISON Frédéric, MAGNIERE Matthieu pour PENAUD Jean-Pierre, Valérie, GRATIAN Caroline pour BOUTET Samantha, BERTHELIER Frédéric pour BOURICAT Gérard.

Madame Delphine SUREAU a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Monsieur le Maire présente M. Piero VALLOCCHIA, nouveau conseiller municipal suite au décès de M. Jacques PIAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le PV du conseil municipal du 17 octobre 2023.

1. Bail Boulangerie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juillet 2023 l'autorisant à conclure un crédit-bail avec la SCI COPE (boulangerie) dont la signature est fixée en décembre avec Maître QUASH-MONTAGNÉ notaire à Domérat. Il rappelle les termes du contrat, durée 15 ans, loyer mensuel de 990 € ttc versé par la SCI COPE, option d'achat possible, valeur résiduelle 50 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire pour finaliser le crédit-bail et la vente potentielle.

2. DM n°6 du budget principal 2023

Suite à une plus-value pour les travaux de Voirie de la Genebrière par la SMTPB pour 6 239,84 €, il convient de procéder au transfert de crédits de 6 250 € de l'opération n°580 compte 2313 « Travaux toiture Église » à l'opération n°572 compte 2315 « Voirie 2022 », sans incidence sur l'équilibre du budget. Vote à l'unanimité.

3. Demande de subvention assainissement - Avenue de la gare HURIEL – BDQE – Agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur le Maire présente le projet de mise en réseau séparatif du réseau d'assainissement avenue de la gare à Huriel pour un montant estimatif de 174 778 € HT (209 733,62 € TTC) pour lequel la commune souhaite solliciter des subventions auprès du Bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE) et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour chacun de 30% à 40 %. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions.

4. Subvention exceptionnelle à l'association tennis Vallon Huriel Chazemais - Intervenant auprès Des enfants du périscolaire

Afin de pouvoir régler M. David CAGNY pour son intervention de 7 séances de tennis auprès des jeunes du périscolaire d'Huriel, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 168 € à l'association tennis Vallon Huriel Chazemais.

5. Commissions communales – Commission d’appel d’offres – Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que M. Jacques PIAT, conseiller en fonction, décédé., était membre de commissions communales, de la commission d’appel d’offres et de la commission de contrôle des listes électorales et que le conseil municipal doit se prononcer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité** décide de :

- Modifier les commissions communales en désignant M. Piero VALLOCCHIA membre des commissions communales suivantes : finances, travaux d’aménagement, travaux de voirie et bâtiments, affaires sociales.
- Procéder au vote à main levée de la commission d’appel d’offres et déclare la composition suivante : Président, Stéphane ABRANOWITCH, Maire ; Membres à voix délibérative : Jean Pierre PENAUD, Serge LAURENT, Gérard BOURICAT ; Membres suppléants : Frédéric BONEMAISON, Piero VALLOCCHIA, Corinne NAQUET.

En outre, la commission comprendra les membres à voix consultative suivants : Le receveur municipal ; un ou plusieurs représentants des services compétents pour suivre ou assurer l’exécution des travaux.

- Proposer à la préfecture de modifier son arrêté n°1520/2023 en nommant M.Piero VALLOCCHIA membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales

6. Vente parcelle voie communale, Route d’Archignat – Saint Christophe – M. ET Mme RIGAUDIE Patrice

Monsieur et Madame RIGAUDIE Patrice domiciliés « 1, Route d’Archignat – Saint Christophe » qui souhaitent vendre leur parcelle ZX n°26, ont un bâtiment construit sur une partie de voie communale (210 m² environ) que Monsieur le Maire propose de leur vendre. Les frais liés au bornage et aux formalités seront à la charge de l’acquéreur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise le déclassement de ladite voie communale, son transfert dans le domaine privé de la commune, et sa vente à M. et Mme RIGAUDIE pour 0,50 € le m².

7. Travaux Boulangerie – Avenant n°2 du lot n°4 Menuiserie bois intérieure et extérieure – Entreprise AURICHE Menuiserie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte l’avenant n° 2 de l’entreprise AURICHE Menuiserie d’un montant de 300,84 € HT (361,01 € TTC) qui correspond à l’annulation de l’avenant n°1 et la fourniture et la pose d’une porte neuve en bois pour l’accès à la cave, portant le montant du marché à 36 828,12 € TTC.

Affaires générales : Monsieur le Maire présente les propositions d’aménagement des cours d’écoles qui seront présentées par l’architecte paysagiste aux enseignants et au pôle enfance , pour concertation. Le projet s’oriente vers plus de végétalisation pour une réduction des îlots de chaleur et plus de confort pour tous.

Prochain conseil municipal le **21 décembre 2023**